

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

#### 1. Intitulé du projet

Liaison Lindor-Tigre (restructuration de la voie dite Chemin Patient)

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Rémire-Montjoly

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean GANTY, Maire

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

6° d)

Restructuration d'une voie existante sur un linéaire de 1 490 mètres environ et création d'une portion nouvelle sur un linéaire de 290 mètres environ

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Aménagement d'un chemin existant (dit Chemin Patient) en voie de liaison entre la Rue des Arômes (Parc Lindor) et la Route du Tigre. Le projet consiste pour l'essentiel à la reprise du tracé existant, à l'exception d'une partie terminale d'un linéaire de 290 mètres environ et de la rectification de deux virages.



#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est double et s'analyse à deux échelles :

- aménagement d'une voie de liaison pertinente, à l'échelle de l'Île de Cayenne.
- desserte des parcelles contigus et amélioration des conditions d'accès pour les riverains déjà établis dans la zone.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Ce projet, dont la traduction opérationnelle sera confiée à la Région Guyane (voir délibération municipale du 21/05/2014 ci-jointe et relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage correspondante), consiste pour l'essentiel à la reprise du tracé existant de la voie dite Chemin Patient. Des remblais seront réalisés de manière ponctuelle, selon les profils en long annexé, conformément aux prescriptions d'élévation du Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'Île de Cayenne applicables sur une extrémité du projet. L'emprise aménagée (voie avec béton bitumineux, accotements, fossés, réseaux divers et dispositifs d'éclairage conformément aux vues en plan transmises) aura une largeur totale de 16 mètres environ. La durée du chantier est estimée à 12 mois environ.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la réalisation d'une voie de liaison routière destinées à tous types d'utilisateurs, avec les conditions d'exploitation et d'entretien qui se rapportent à un tel ouvrage.



**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la procédure prescrite par le Code de l'Environnement au titre de la Loi dite sur l'Eau (déclaration eu égard aux caractéristiques du programme et aux premiers échanges intervenus entre les Services ad hoc de l'État et la Commune de Rémire-Montjoly)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au cas par cas (Article R. 122-3 du Code de l'Environnement)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Restructuration d'un Chemin existant, avec connexion à la Route dite du Tigre, élargissement et reprise de deux virages.	1 490 mètres (m) environ
- Création d'une portion en vue d'un raccordement avec la Rue des Arômes - Parc Lindor	290 mètres (m) environ

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Chemin Patient, Commune de Rémire-Montjoly (97354)	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>52 ° 18' 17" 5</u> Lat. <u>4 ° 54' 21" 7</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>52 ° 17' 30" 2</u> Lat. <u>4 ° 54' 37" 2</u>
Communes traversées :	Commune de Rémire-Montjoly pour liaison avec la Commune de Cayenne

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise concernée est déjà et pour l'essentiel utilisée comme chemin. Seul un prolongement, de 290 mètres environ, concerne un espace actuellement boisé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan d'Occupation des Sols (POS) de Rémire-Montjoly : élaboration approuvée le 21/02/1983, révision n°1 approuvée le 18/02/1992, modification n°1 et n°2 approuvée le 02/02/2000 et le 06/07/2005, modification simplifiée n°1 approuvée le 24/04/2013 (en cours de révision : PLU).  
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé le 21/06/2011 (EE)  
- Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé le 02/05/2002 (en cours de révision - EE)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Rémire-Montjoly
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une petite portion du tracé existant (au droit de la parcelle domaniale originellement cadastrée AT 95 et partiellement sollicitée par la Ville de Rémire-Montjoly) est toutefois caractéristique, par les formations végétales qui s'y rapportent sur ses abords, d'une zone humide
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Mouvements de Terrains : approuvé le 15/11/2001 (tracé de l'existant partiellement en zones dites de précaution et d'aléa fort) PPR Inondations : approuvé le 25/07/2001 (tracé de l'existant et d'une correction de virage partiellement en zones dites de précaution et d'aléa faible à protéger)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de remblais sur une partie du tracé existant conformément aux éléments ci-joints et en application des prescriptions d'élévation prévues par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'Île de Cayenne.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reprend pour l'essentiel un tracé existant même s'il va induire une augmentation importante de la circulation routière dans la zone considérée. La partie créée (290 mètres environ) est déjà traversée par une ligne électrique à haute tension et contiguë à de l'habitat (légal : quartier du Parc Lindor et illégal : quartier des Encens)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la partie créée (290 mètres environ) concerne des terrains partiellement boisés mais déjà et pour l'essentiel déjà traversés par une ligne électrique à haute tension
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Mouvements de Terrains : approuvé le 15/11/2001 (tracé de l'existant partiellement en zones dites de précaution et d'aléa fort) PPR Inondations : approuvé le 25/07/2001 (tracé de l'existant et d'une correction de virage partiellement en zones dites de précaution et d'aléa faible à protéger).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruits inhérents à la phase de chantier puis induits par la circulation des véhicules en phase d'exploitation de l'ouvrage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations induites par les engins de chantier (compactage,...)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Lumières induites par les dispositifs d'éclairages ordinaires de la voie.</p>
<p><b>Pollutions</b></p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Rejets induits par les engins de chantier puis, en phase d'exploitation, par les véhicules utilisant l'ouvrage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>La reprise de deux ouvrages hydrauliques, sous-dimensionnés et mal implantés, devrait au contraire améliorer les conditions d'écoulements des eaux superficielles dans la zone.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p><b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b></p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Pas de modification des activités humaines en dehors des conséquences induites par une augmentation sensible du trafic routier dans le secteur concerné.</p>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, qui offre la perspective d'une amélioration pertinente du maillage viaire au sein de l'Île de Cayenne, donne une nouvelle alternative de liaison entre les villes de Rémire-Montjoly et de Cayenne. Son entrée en fonction permettra d'alléger quelque peu les contraintes de circulation des voies existantes, pour la plupart arrivées à saturation. Il s'agit, pour l'essentiel du tracé, de la restructuration d'un chemin existant dans un milieu déjà occupé par l'homme et situé en contiguïté de zones d'habitat planifiées (Parc Lindor) ou subies (Hameau des Encens). Le dimensionnement retenu pour cet ouvrage, similaire aux choix opérés pour la réalisation de la voie dite Avenue Morne Coco, n'induit pas d'incidences particulières hormis les conséquences habituelles d'une liaison routière de cette dimension. Pour ces raisons, le projet ne nécessite pas d'étude d'impact selon l'avis de la Commune de Rémire-Montjoly.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) e b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Extraits du document d'urbanisme communal (parties 4 et 5) ; - Photographie aérienne (2012) ; - Extrait des règlements graphiques du PPRi et du PPRMvt ; - Délibérations municipales du 21/05/2014 et du 20/06/2014 (partie 4) ; - Dossier de reconnaissances géotechniques (parties 4, 5 et 5) ; - Vues en plans avec profils en long (partie 4).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rémire-Montjoly

le, 13 JAN. 2015

Signature

Le Maire  
  
Jean-GANTY

